



Remboursement ex concubin

Par cacahuete67

Bonjour

Mon ex concubin m envoie un recommandé 3 ans après pour le remboursement de la cuisinière qu'il avait acheté. Lorsque nous étions encore ensemble il a été arrêté et condamné, j'ai payé les frais d'avocat pour lui, puis je aussi lui demander le remboursement?

Merci d'avance

Delphine

Par isernon

bonjour,

le concubinage est également appelé union libre, il n'y a donc pas de cadre juridique au concubinage.

si vous ne trouvez pas d'accord avec votre ex, il faudra saisir le juge.

et comme il vaut mieux un mauvais accord qu'un bon procès, je vous conseille de négocier avec votre ex, mais les frais d'avocat étant sans doute supérieurs au prix de la cuisinière qui a servi à vous deux, il a plus à perdre qu'à gagner.

salutations